

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**26 juillet 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six juillet, le Conseil Municipal de SAINT MÉDARD DE MUSSIDAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur FLORENTY Michel, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : **19/07/2022**

Nombre de conseillers en exercice : **19**    Présents : **13**    Votants : **17**

**Présents** : MM. FLORENTY – MALARD – COUZON – BIALE – DELORT – CHAUSSAT – DELROC – GUILLOT D – GROS – GUILLAUMARD – LISSANDREAU – SEAUT – VERGNAUD -

**Absents excusés** : MM. GUILLOT C – CASTAING – DAUDOU – DUBOE – LAVESQUE – PERIER –

**Pouvoir** : GUILLOT Cédric donne pouvoir à COUZON Ghislaine

DUBOE Stéphanie donne pouvoir à LISSANDREAU Virginie

LAVESQUE Guy donne pouvoir à GUILLAUMARD Bernard

PERIER Jérôme donne pouvoir à BIALE Frédéric

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Madame **Mireille VERGNAUD**, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le conseil approuve le procès-verbal du dernier conseil.

Monsieur le Maire propose de retirer de l'ordre du jour les projets de délibération :

- 2022.43 Avenant 1 maîtrise d'œuvre marché réhabilitation énergétique de 3 logements, transformation d'un logement en cabinet paramédical et réfection de façade
- 2022.44 Avenant 2 maîtrise d'œuvre marché réhabilitation énergétique de 3 logements, transformation d'un logement en cabinet paramédical et réfection de façade

**2022.44 AVENANT 1 LOT 1 REHABILITATION DE TROIS LOGEMENTS, TRANSFORMATION D'UN LOGEMENT EN CABINET PARAMEDICAL ET REFECTION DE FACADE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour les travaux de réhabilitation de trois logements, transformation d'un logement en cabinet paramédical et réfection de façade, nous avons reçu l'avenant n°1 au lot 1 Désamiantage, concernant une modification de délai d'exécution suite à un problème d'approvisionnement de matériaux jusqu'au 8 novembre 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1

**2022.45 AVENANT 2 LOT 2 REHABILITATION DE TROIS LOGEMENTS, TRANSFORMATION D'UN LOGEMENT EN CABINET PARAMEDICAL ET REFECTION DE FACADE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour les travaux de réhabilitation de trois logements, transformation d'un logement en cabinet paramédical et réfection de façade, nous avons reçu l'avenant n°2 au lot 2 Traitement pathologique des bâtiments, concernant une modification de délai d'exécution suite à un problème d'approvisionnement de matériaux jusqu'au 8 novembre 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2

**2022.46 AVENANT 4 LOT 3 REHABILITATION DE TROIS LOGEMENTS, TRANSFORMATION D'UN LOGEMENT EN CABINET PARAMEDICAL ET REFECTION DE FACADE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour les travaux de réhabilitation de trois logements, transformation d'un logement en cabinet paramédical et réfection de façade, nous avons reçu l'avenant n°4 au lot 3 Démolition / gros œuvre, concernant une modification de délai d'exécution suite à un problème d'approvisionnement de matériaux jusqu'au 8 novembre 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4.

**2022.47 AVENANT 2 LOT 4 REHABILITATION DE TROIS LOGEMENTS, TRANSFORMATION D'UN LOGEMENT EN CABINET PARAMEDICAL ET REFECTION DE FACADE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour les travaux de réhabilitation de trois logements, transformation d'un logement en cabinet paramédical et réfection de façade, nous avons reçu l'avenant n°2 au lot 4 Isolation thermique extérieure, concernant une modification de délai d'exécution suite à un problème d'approvisionnement de matériaux jusqu'au 8 novembre 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2.

**2022.48 AVENANT 3 LOT 6 REHABILITATION DE TROIS LOGEMENTS, TRANSFORMATION D'UN LOGEMENT EN CABINET PARAMEDICAL ET REFECTION DE FACADE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour les travaux de réhabilitation de trois logements, transformation d'un logement en cabinet paramédical et réfection de façade, nous avons reçu l'avenant n°3 au lot 6 Charpente / couverture, concernant une modification de délai d'exécution suite à un problème d'approvisionnement de matériaux jusqu'au 8 novembre 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3.

**2022.49 AVENANT 3 LOT 7 REHABILITATION DE TROIS LOGEMENTS, TRANSFORMATION D'UN LOGEMENT EN CABINET PARAMEDICAL ET REFECTION DE FACADE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour les travaux de réhabilitation de trois logements, transformation d'un logement en cabinet paramédical et réfection de façade, nous avons reçu l'avenant n°3 au lot 7 Menuiseries extérieures / serrurerie, concernant une modification de délai d'exécution suite à un problème d'approvisionnement de matériaux jusqu'au 8 novembre 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3.

**2022.50 AVENANT 2 LOT 8 REHABILITATION DE TROIS LOGEMENTS, TRANSFORMATION D'UN LOGEMENT EN CABINET PARAMEDICAL ET REFECTION DE FACADE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour les travaux de réhabilitation de trois logements, transformation d'un logement en cabinet paramédical et réfection de façade, nous avons reçu l'avenant n°2 au lot 8 Menuiseries bois, concernant une modification de délai d'exécution suite à un problème d'approvisionnement de matériaux jusqu'au 8 novembre 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2.

**2022.51 AVENANT 2 LOT 9 REHABILITATION DE TROIS LOGEMENTS, TRANSFORMATION D'UN LOGEMENT EN CABINET PARAMEDICAL ET REFECTION DE FACADE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour les travaux de réhabilitation de trois logements, transformation d'un logement en cabinet paramédical et réfection de façade, nous avons reçu l'avenant n°2 au lot 9 plâtrerie, isolation, plafond, concernant une plus-value travaux supplémentaires :

- plus-value : 1 236,48 €TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 pour un montant de 1 236,48 €TTC

**2022.52 AVENANT 3 LOT 9 REHABILITATION DE TROIS LOGEMENTS, TRANSFORMATION D'UN LOGEMENT EN CABINET PARAMEDICAL ET REFECTION DE FACADE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour les travaux de réhabilitation de trois logements, transformation d'un logement en cabinet paramédical et réfection de façade, nous avons reçu l'avenant n°2 au lot 9 plâtrerie, isolation, plafond, concernant une plus-value travaux supplémentaires :

- plus-value : 1 236,48 €TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 pour un montant de 1 236,48 €TTC

**2022.53 AVENANT 1 LOT 10 REHABILITATION DE TROIS LOGEMENTS, TRANSFORMATION D'UN LOGEMENT EN CABINET PARAMEDICAL ET REFECTION DE FACADE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour les travaux de réhabilitation de trois logements, transformation d'un logement en cabinet paramédical et réfection de façade, nous avons reçu l'avenant n°1 au lot 10 Revêtements sols souples, concernant une modification de délai d'exécution suite à un problème d'approvisionnement de matériaux jusqu'au 8 novembre 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1.

**2022.54 AVENANT 1 LOT 11 REHABILITATION DE TROIS LOGEMENTS, TRANSFORMATION D'UN LOGEMENT EN CABINET PARAMEDICAL ET REFECTION DE FACADE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour les travaux de réhabilitation de trois logements, transformation d'un logement en cabinet paramédical et réfection de façade, nous avons reçu l'avenant n°1 au lot 11 Peintures / nettoyage, concernant une modification de délai d'exécution suite à un problème d'approvisionnement de matériaux jusqu'au 8 novembre 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1.

**2022.55 AVENANT 1 LOT 12 REHABILITATION DE TROIS LOGEMENTS, TRANSFORMATION D'UN LOGEMENT EN CABINET PARAMEDICAL ET REFECTION DE FACADE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour les travaux de réhabilitation de trois logements, transformation d'un logement en cabinet paramédical et réfection de façade, nous avons reçu l'avenant n°1 au lot 12 Électricité / CFO-CFA, concernant une modification de délai d'exécution suite à un problème d'approvisionnement de matériaux jusqu'au 8 novembre 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1.

**2022.56 AVENANT 3 LOT 13 REHABILITATION DE TROIS LOGEMENTS, TRANSFORMATION D'UN LOGEMENT EN CABINET PARAMEDICAL ET REFECTION DE FACADE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour les travaux de réhabilitation de trois logements, transformation d'un logement en cabinet paramédical et réfection de façade, nous avons reçu l'avenant n°3 au lot 13 Plomberie / sanitaire / CVC, concernant une modification de délai d'exécution suite à un problème d'approvisionnement de matériaux jusqu'au 8 novembre 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3.

**2022.57 RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2021 DE LA CCICP**

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente, pour l'exercice 2021, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

**2022.58 TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

**Vu** le code général des collectivités territoriales

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

**Vu** la réorganisation des services techniques, départ à la retraite d'un agent technique.

**Considérant** la nécessité de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet

**Le Maire propose à l'assemblée, d'adopter le tableau des emplois suivant :**

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C 3	1	1	35h00
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C 2	1	1	35h00
Adjoint administratif	C 1	1	1	35h00
<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>3</b>	<b>3</b>	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Agent de maîtrise	C 3	3	3	35h00
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C 3	1	1	35h00
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C 2	1	1	35h00
Adjoint technique	C 1	4	1	35h00
Adjoint technique	C 1	1	1	28h52
Adjoint technique	C 1	1	1	20h00
Adjoint technique	C 1	1	1	24h67
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>12</b>	<b>9</b>	
<b>FILIERE ANIMATION</b>				
Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	C 2	1	1	35h00
<b>TOTAL FILIERE ANIMATION</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>				
Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	C 2	1	1	35h00
<b>TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>17</b>	<b>14</b>	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DECIDE d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de Saint Médard de Mussidan, chapitre 012, articles 64,

## **2022.59 MODIFICATIONS DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE**

Lors de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2022, le comité syndical du SDE24 a délibéré pour modifier ses statuts.

Les modifications portent notamment sur :

- La transformation en syndicat mixte fermé,
- La réécriture des compétences en matière de transition énergétique,
- La possibilité d'intervenir en tant que maître d'ouvrage délégué, pour la rénovation énergétique des bâtiments publics,
- L'ajustement du nombre de délégués du collège de Périgueux conformément à l'article L5112-7 du CGCT.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur les modifications statutaires du SDE 24, conformément au projet de modification joint.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**AUTORISE** la modification des statuts du SDE 24.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **POINT D'APPORT VOLONTAIRE DU SMD3 ROUTE DE LA PETITE BEAURONNE**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que les riverains du PAV de la route de la Petite Beauronne se plaignent des dépôts sauvages et le SMD3 se plaint des ronces derrière les conteneurs. Le problème est que si on coupe les ronces les dépôts sauvages risquent de glisser dans le ruisseau. La proposition du SMD3 est de supprimer le PAV route de la Petite Beauronne et de renforcer les PAV route de Bassy et rue des Gazelles. Le conseil approuve la proposition.

**DEMANDE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DES FÊTES**

Monsieur le Maire expose la demande de mise à disposition de la salle des fêtes le mercredi matin de 9h à 12h pour le PEPS (Prescriptions d'Exercices Physique Pour la Santé), il y aurait environ une douzaine de participants. Le conseil accepte la mise à disposition.

**PLACEMENT TIG**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un jeune viendra effectuer ses heures de Travaux d'Intérêt Générale, il a 35 heures à effectuer.

**PROJET GAÏA**

M. le Maire passe la parole à M. BIALE Frédéric qui rappelle que la commune avait proposé 2 sites (le mur du cimetière et le petit pont derrière la mairie) pour le projet GAÏA, le mur du cimetière n'a pas été retenue. Le petit pont avait été retenu mais après avoir fait les demandes subvention, le projet GAÏA n'est pas viable.

**PLAN COMMUNAL**

Mme Fabienne DELORT fait un point sur le plan communal. Après réception d'une première ébauche très décevante avec des manques de visibilité, d'informations, d'emplacements, des erreurs de localisation de voie. Nous sommes dans l'attente d'une nouvelle proposition.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00*

<i>Nom</i>	<i>Signature</i>	<i>Nom</i>	<i>Signature</i>
FLORENTY		DUBOË	Excusée
MALARD		GROS	
COUZON		GUILLAUMARD	
BIALE		GUILLOT D	
DELORT		LAVESQUE	Excusé
GUILLOT C	Excusé	LISSANDREAU	
CASTAING	Excusé	PERIER	Excusé
CHAUSSAT		SEAUT	
DAUDOU	Excusée	VERGNAUD	
DELROC			